



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/022/INF-AEP

SÉANCE DU 27 MARS 2019

OBJET : INFRASTRUCTURES – AEP
Réhabilitation de la dernière tranche du réseau AEP de la boucle de Palombaggia -
Demandes de subventions.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de mars à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Sylvie ROSSI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Absents : Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Jean-François GIRASCHI ; Jacqueline BARTOLI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Avaient donné procuration : Armand PAPI à Jean-Michel SAULI ; Antoine ACQUATELLA à Jean-Marie SANTONI ; Jean-François GIRASCHI à Joseph TAFANI ; Jacqueline BARTOLI à Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI à Michel DALLA SANTA ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Georges MELA ; Jean-Marc ANDREANI à Xavière MERCURI ; Didier REY à Jean-Christophe ANGELINI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué aux réseaux d'eau et d'assainissement, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

La boucle de mer secteur Palombaggia est composée de réseau d'aménée depuis la route de Bonifacio, du réservoir de Bocca di Varra, du réservoir de Bocca dell'Oro et de réseaux avec deux zones de distributions distinctes où une interconnexion assure une continuité de l'approvisionnement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable entre les deux réservoirs en cas de nécessité. Ce secteur se caractérise par un très fort potentiel touristique. Le réservoir de Bocca di Varra distribue les secteurs de Piccovaggia, Pavidonnu et la Chiappa alors que celui de Bocca dell'Oro complète l'alimentation en eau des secteurs de Bocca dell'Oro, Santa Giulia et Punta d'Oro.

Le réservoir de Bocca di Varra semble dater des années 1970, la majeure partie des pièces de fontainerie de type vannes semble dater de cette époque, l'aspect intérieur et extérieur laisse penser qu'aucune réhabilitation majeure n'a été entreprise depuis cette époque.

Le réservoir de Bocca dell'Oro présente des murs intérieurs et extérieurs très défraîchis, une présence d'acier apparent dans la chambre de vannes, les pièces hydrauliques sont globalement en mauvais état, la salubrité des chambres de vannes est douteuse, les éléments de sécurité sont inexistant. Compte tenu de sa configuration hydraulique (alimentation-distribution) et de l'importance de sa zone de distribution, aux heures de pointe, le niveau de ce réservoir baisse. Une grande partie du réseau en DN 200 mm fonte entre les deux réservoirs est récent (2006 et 2013). Cependant, un tronçon de 4 500 ml entre la vanne 166 et le jeu de vanne 145 et 146 pose problème. Ce tronçon se caractérise par une forte sensibilité aux casses, une présence d'Eternit, un sous dimensionnement en comparaison du reste du réseau en DN 200 mm.

Il est proposé les travaux suivants :

- réservoir de Bocca di Varra :
 - o diagnostic génie civil et travaux suivant diagnostic,
 - o renouvellement des pièces hydrauliques,
 - o rafraîchissement de la chambre de vannes,
 - o mise en place des éléments de sécurité,
 - o remplacement des huisseries.
- réservoir de Bocca dell'Oro
 - o diagnostic génie civil et travaux suivant diagnostic,
 - o renouvellement des pièces hydrauliques,
 - o rafraîchissement de la chambre de vannes,
 - o mise en place des éléments de sécurité,
 - o remplacement des huisseries.
- réseau entre les deux réservoirs : renouvellement/renforcement du tronçon de 4 500ml par un DN 200 mm fonte
- mise en œuvre d'un surpresseur pour distribuer les points hauts

Le montant de ces travaux est estimé à 1.300.000,00 € HT, soit 1.430.000,00 € TTC, qu'il convient de décomposer comme suit :

DETAIL DES TRAVAUX	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Réseau AEP	1.175.000,00 €	10 %	1.292.500,00 €
Reprise GC réservoir Bocca dell'Oro	10.000,00 €	10 %	11.000,00 €
Etanchéité réservoir Bocca di Varra	65.000,00 €	10 %	71.500,00 €
Surpresseur	50.000,00 €	10 %	55.000,00 €
TOTAL	1.300.000,00 €		1.430.000,00 €

L'Agence de l'eau et la Collectivité de Corse seront sollicitées, conformément au plan de financement suivant.

Désignation	Taux	Montants
Rappel dépense HT		1.300.000,00 €
Agence de l'Eau	50 %	650.000,00 €
Collectivité de Corse dans le cadre de la convention tripartite	30 %	390.000,00 €
Total des aides	80 %	1.040.000,00 €
Part communale HT	20 %	260.000,00 €
Rappel TVA	10 %	130.000,00 €
Part communale TTC		390.000,00 €
Opération TTC		1.430.000,00 €

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 26 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le lancement des travaux de réhabilitation du réseau AEP de la boucle de Palombaggia tels que décrits ci-dessus, pour un montant de 1.300.000,00 € HT, soit 1.430.000,00 € TTC.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Désignation	Taux	Montants
Rappel dépense HT		1.300.000,00 €
Agence de l'Eau	50 %	650.000,00 €
Collectivité de Corse dans le cadre de la convention tripartite	30 %	390.000,00 €
Total des aides	80 %	1.040.000,00 €
Part communale HT	20 %	260.000,00 €
Rappel TVA	10 %	130.000,00 €
Part communale TTC		390.000,00 €
Opération TTC		1.430.000,00 €

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche, et signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1. Il est également autorisé à solliciter les cofinancements relatifs à cette opération selon le plan de financements ci-dessus.

ARTICLE 4 : Les recettes et les dépenses afférentes font l'objet des inscriptions aux budgets 2019 et suivants :

Dépenses

21 : Immobilisations corporelles

213 : Constructions

Recettes

13 : Subventions

1328 Autres : Agence de l'Eau

16 : Emprunts

1641 : Emprunts en euros

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

